

# AVENANT N°2 A LA CONVENTION PORTANT PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DES COLLECTIVITES LOCALES

## COMMUNE DE BRACH

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application, autorisent la transmission des actes des collectivités par voie électronique.

Le présent avenant à la convention signée le 26 juin avec la commune de Brach, portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes de la collectivité territoriale est destiné à modifier les catégories d'actes ayant vocation à être transmis au représentant de l'Etat exclusivement par voie électronique.

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 25 juin 2020, validant le choix de télétransmission de tous les actes.

Il a été convenu ce qui suit :

### Article 1<sup>er</sup>

L'article 3 de la convention est modifié comme suit :

#### **3.2.3. Types d'actes télétransmis**

Les catégories d'actes ayant vocation à être transmis au représentant de l'Etat exclusivement par la voie électronique sont :

L'ensemble des actes de la collectivité seront transmis par voie électronique

En ce qui concerne les actes budgétaires, seront transmis l'ensemble des décisions budgétaires correspondant à un exercice budgétaire complet (budgets primitifs, comptes administratifs, budgets annexes, budgets supplémentaires et décisions modificatives) sous la forme des maquettes budgétaires et comptables prévues.

Les délibérations accompagnées de pièces annexes pourront être transmises par voie papier. En tout état de cause, la double transmission d'un même acte (par voie électronique et par voie papier) est interdite.

### Article 2

Le présent avenant prend effet à partir du 25 juin 2020

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et le Maire de la Commune de Brach sont chargés de l'exécution du présent avenant.

Fait à Bordeaux

Le

Monsieur Thierry SUQUET

Secrétaire Général  
de la préfecture de la Gironde

Monsieur Didier PHOENIX

Maire de Brach